

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er juin 2020 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études
Techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

CA20 26 0115

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2020 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0116

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020, à 19 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 19 h.01 et prend fin à 19 h 16.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 17 et se termine à 20 h 01.

CA20 26 0117

Déposer la candidature de l'Arrondissement pour le projet de repartage de la rue Beaubien Est entre la 38^e et la 41^e Avenue, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'appuyer le dépôt de la candidature de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour le projet de repartage de la rue Beaubien Est entre la 38^e et la 41^e Avenue, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1202614004

CA20 26 0118

Approuver les conventions de contributions financières avec deux Tables locales de concertation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit à « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » et à « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » – Octroyer à chacun d'eux une contribution financière

respectivement de 29 833 \$ et de 32 893 \$, pour la période du 3 juillet 2020 au 2 juillet 2021, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (RPPC20-05055-GG, RPPC20-05056-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les deux conventions de contributions financières avec les Tables locales de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » et la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;
D'octroyer à cet effet une contribution financière de 29 833 \$ pour l'année 2020-2021 à la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) »;

D'octroyer à cet effet une contribution financière de 32 893 \$ pour l'année 2020-2021 à la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.»;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1207699001

CA20 26 0119

Approuver un projet de convention avec chacune des sociétés de développement commerciale de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal dans le but de soutenir la relance économique en raison de la pandémie de la COVID-19 – Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2020 à la SIDAC Promenade Masson (RPPC20-05058-GG), la SIDAC Plaza St-Hubert (RPPC20-05060-GG) et la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal (RPPC20-05059-GG) – Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 75 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec contribution financière avec chacune des sociétés de développement commerciale de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal dans le but de soutenir la relance économique en raison de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer le versement d'une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 25 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, à la SIDAC Promenade Masson, la SIDAC Plaza St-Hubert et la SDC Petite-Italie - marché Jean-Talon - Montréal, pour la mise en œuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits de 75 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la directrice du Développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207624006

CA20 26 0120

Autoriser une dépense de 217 610,07 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs à la surveillance des travaux et au contrôle qualitatif des matériaux lors de la réalisation des travaux d'infrastructures sur site du projet de développement immobilier résidentiel Tak Village – Octroyer le mandat de surveillance des travaux à la firme IGF axiom inc. conformément à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP – Octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux à la firme FNX-INNOV inc. conformément à l'entente-cadre RPPS18-06046-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 217 610,07 \$, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs à la surveillance des travaux et au contrôle qualitatif des matériaux lors de la réalisation des travaux d'infrastructures sur site du projet de développement immobilier résidentiel Tak Village, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Promoteur, CA, le cas échéant;

D'accorder un mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux à la firme IGF axiom inc. conformément à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'accorder un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatifs des matériaux à la firme FNX-INNOV inc. conformément à l'entente-cadre RPPS18-06046-OP, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1203271002

CA20 26 0121

Autoriser une dépense totale de 121 879,25 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Atelier Civiliti inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369520, pour la réalisation d'un Plan directeur Secteurs et corridors de biodiversité en soutien aux objectifs de transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 121 879,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un Plan directeur Secteurs et corridors de biodiversité en soutien aux objectifs de transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le cas échéant;

D'accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Atelier Civiliti inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369520, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1204646004

CA20 26 0122

Autoriser une dépense totale de 103 744,24 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, pour la réalisation d'un volet réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 103 744,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un volet réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le cas échéant;

D'accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1204646003

CA20 26 0123

Autoriser une dépense totale de 65 147,71 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Techvac environnement inc. » pour les services d'hydro-excavation pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de douze (12) mois avec une (1) option de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro RPPS20-03031-OP, 20-18101 lot numéro 2 (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 65 147,71 \$, taxes incluses, pour les services d'hydro-excavation pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de douze (12) mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Techvac Environnement inc. » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 65 147,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 20-18101 lot numéro 2, RPPS20-03031-OP (6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1206295003

CA20 26 0124

Approuver les projets de convention avec le « Laboratoire sur l'agriculture urbaine » pour des services visant l'élaboration d'une politique d'agriculture urbaine pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la poursuite du projet pilote des poulaillers en milieu urbain - autoriser le virement de 29 585\$ du compte de surplus affecté divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 29 585 \$;

D'accorder les contrats de services à l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine » aux montants de 27 799 \$ et de 4 600 \$ respectivement, conformément aux termes et conditions prévus au présent dossier décisionnel;

D'approuver les projets de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser des dépenses maximales de 27 799 \$ et de 4 600\$ pour l'élaboration d'une politique d'agriculture urbaine et la poursuite du projet pilote sur les poulaillers urbain sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit aux Annexes 1 des conventions et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1207831004

CA20 26 0125

Approuver le projet de convention avec l'organisme « Biquette - Écopâturage » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Le Repaire de Biquette » – Autoriser l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet Biquette, au parc Maisonneuve, du début juillet à fin septembre – Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ et autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière avec l'organisme « Biquette - Écopâturage » afin de le soutenir dans la réalisation du projet Le Repaire de Biquette dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente avec l'organisme responsable du projet dans le but d'établir les conditions et modalités du projet;

D'autoriser un virement de 10 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté divers;

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme « Biquette - Écopâturage »;

De mandater la chef de Division des communications et du développement durable pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement;

D'autoriser l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet Le Repaire de Biquette, au parc Maisonneuve, du début juillet à fin septembre.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1207911002

CA20 26 0126

Approuver un avenant modifiant la convention avec l'organisme « Jour de la Terre » pour la mise en place d'une démarche zéro déchet auprès des commerces de détail de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver un projet d'avenant modifiant la Convention initiale avec l'organisme « Jour de la Terre » pour la mise en place d'une démarche zéro déchet auprès des commerces de détail de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit à l'Annexe 1 et à la proposition d'addenda de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1197831002

CA20 26 0127

Autoriser une dépense totale de 260 073,45 \$ – Octroyer un contrat au montant de 260 073,45 \$, taxes incluses, à « 9181-5084 Québec inc (Solutions Graffiti) » pour la fourniture de services d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 24 mois, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois - Appel d'offres public numéro RPPS20-01004-OP / 20-18058 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 260 073,45 \$, taxes incluses, pour le service d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé;

D'accorder à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 260 073,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-01004-OP /20-18058 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1207445005

CA20 26 0128

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 28 mars au 1^{er} mai 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^e au 30 avril 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 28 mars au 1^e mai 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^e au 30 avril 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879005

CA20 26 0129

Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 12 760 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2019 en cours de réalisation

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 12 760 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2019 en cours de réalisation.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1200717004

CA20 26 0130

Édicter une ordonnance élargie - Programmation d'animations diverses entre le 2 juin et le 31 décembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2020-26-027, jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 2 juin et le 31 décembre 2020;

D'autoriser, à cet effet, le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à autoriser pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites animations.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1207699002

CA20 26 0131

Édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers le sud de la 1^{ère} Avenue entre la rue Masson et l'avenue Laurier, la mise à sens unique vers l'est de l'avenue Laurier entre la 1^{ère} Avenue et le boulevard Pie-IX, la mise à sens unique vers le nord de la 2^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, la mise en place d'un terre-plein au centre du boulevard Rosemont à l'intersection de la 1^{ère} Avenue, la mise en place d'un îlot de déviation à l'intersection de l'avenue Laurier et la 2^e Avenue, ainsi que la mise en place d'un îlot de déviation à l'intersection de l'avenue Laurier et la 12^e Avenue

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1)*, l'ordonnance 2020-26-028, jointe à la présente, établissant :

- la mise à sens unique vers le sud de la 1^{ère} Avenue entre la rue Masson et l'avenue Laurier;
- la mise à sens unique vers l'est de l'avenue Laurier entre la 1^{ère} Avenue et le boulevard Pie-IX;
- la mise à sens unique vers le nord de la 2^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier;
- la mise en place d'un terre-plein au centre du boulevard Rosemont à l'intersection de la 1^{ère} Avenue;
- la mise en place d'un îlot de déviation à l'intersection de l'avenue Laurier et la 2^e Avenue;
- la mise en place d'un îlot de déviation à l'intersection de l'avenue Laurier et la 12^e Avenue;
- ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1208698001

CA20 26 0132

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de procéder à des corrections de nature technique

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* » afin de procéder à des corrections de nature technique;

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de procéder à des corrections de nature technique;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1203823006

CA20 26 0133

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* »;

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) »;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1193823006

CA20 26 0134

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'endroit du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin d'autoriser le jeu libre dans certaines rues

Il est

Et résolu :

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la

circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'endroit du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin d'autoriser le jeu libre dans certaines rues, et dépose un projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1200284006

CA20 26 0135

Adopter une résolution afin de modifier les places de stationnement des secteurs SRRR 54 et 105 pour aménager des voies cyclables sur la rue de Bellechasse

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Sur la rue de Bellechasse, entre le boulevard de l'Assomption et la rue Lemay :

- de retirer, côté nord, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 21 h, d'environ 11 m, débutant à environ 21 m à l'ouest de la rue Lemay;

Sur le boulevard de l'Assomption, entre les rues de Bellechasse et Beaubien :

- d'installer, côté est, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, d'environ 11 m, débutant à environ 12 m au nord de la rue de Bellechasse;

Sur la rue de Bellechasse, entre la 44^e Avenue et le boulevard de l'Assomption :

- de retirer, côté nord, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, d'environ 38 m, incluant quatre entrées charretières, débutant à environ 18 m à l'est de la 44^e Avenue;
- de retirer, côté sud, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, d'environ 27 m, incluant deux entrées charretières, débutant à environ 6 m à l'est de la 44^e Avenue;

Sur la 44^e Avenue, entre les rues de Bellechasse et Beaubien :

- d'installer, côté est, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, d'environ 16 m, débutant à environ 6 m, au nord de la rue de Bellechasse;

Sur la 44^e Avenue, entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont :

- de retirer, côté ouest, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, du lundi au vendredi, d'environ 43 m, incluant deux entrées charretières, débutant à environ 39 m au nord du boulevard Rosemont;
- d'installer, côté ouest, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, d'environ 43 m, incluant deux entrées charretières, débutant à environ 39 m au nord du boulevard Rosemont;

- de retirer, côté est, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, du lundi au vendredi, d'environ 37 m, incluant une entrée charretière, débutant à environ 19 m au sud de la rue de Bellechasse;
- d'installer, côté est, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, d'environ 49 m, incluant une entrée charretière, débutant à environ 6 m au sud de la rue de Bellechasse;

Sur la rue de Bellechasse, entre la 15^e et la 16^e Avenue :

- de retirer, côté sud, une réglementation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 21 h, d'environ 16 m, débutant à environ 19 m à l'est de la 15^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1207613004

CA20 26 0136

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant la construction d'un stationnement étagé au 5000, rue Bélanger - Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148), le projet de résolution suivant :

- 1° D'autoriser, pour la propriété située au 5000, rue Bélanger (lot 2 787 201) :
 - a) La construction d'un 2^e bâtiment sur le lot à des fins de stationnement.
- 2° D'autoriser, pour la construction du bâtiment visé au paragraphe 1° :
 - a) Une marge arrière minimale de 2.5 m;
 - b) Un taux d'implantation maximal de 65%.
- 3° D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 1° aux conditions suivantes :
 - a) Une hauteur maximale de 3 étages et de 12 m;
 - b) Le verdissement de l'ensemble de la superficie de la toiture, sauf pour l'établissement d'équipements ou pour les dégagements requis par règlement;
 - c) Réserver 10 cases de stationnement à des fins de covoiturage;
 - d) Aménager 5 nouvelles cases de stationnement pour la recharge des véhicules électriques;
 - e) Prévoir la rétention des eaux pluviales sur le site du projet;
 - f) Prévoir des espaces de stationnement pour vélo dans le stationnement étagé.
- 4° D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :
 - a) Minimiser la superficie d'ouverture des façades et favoriser l'implantation d'un muret pare phare afin de réduire de la pollution lumineuse sur les propriétés voisines;
 - b) Le traitement architectural du nouveau bâtiment devra être de qualité et il devra s'harmoniser aux bâtiments de l'Institut de cardiologie de Montréal, tout en évitant la monotonie des façades;
 - c) L'accès au stationnement devra être localisé de manière à minimiser l'impact de la circulation des véhicules sur les bâtiments résidentiels et la garderie;
 - d) Un aménagement ou un marquage au sol devra être proposé afin d'améliorer la sécurité des piétons transitant du stationnement à l'Institut de cardiologie de Montréal;
 - e) En plus du talus planté du côté de la garderie et des propriétés résidentielles, des plantations devront être prévues en bordure de la façade faisant face au terrain du centre de réadaptation Marie-Enfant;
 - f) Maximiser le verdissement au niveau du sol par l'aménagement d'un talus planté et la plantation de nouveaux arbres. Ce verdissement devra minimalement présenter le verdissement prévu aux plans en pièce jointe au dossier décisionnel;
 - g) Les aménagements paysagers devront favoriser la variété et la qualité des plantations.
- 5° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-148) s'appliquent.
- 6° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance

publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1203823005

CA20 26 0137

Pour la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 6310, 24^e avenue, remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande (article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle du conseil d'arrondissement requise en vertu de la LAU, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption d'une résolution relativement à la demande de dérogation mineure visant le mode d'implantation autorisé pour le bâtiment situé au 6310, 24^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 mai 2020 quant à la présente demande de dérogation mineure;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De poursuivre la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1204543001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 09.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 6 juillet 2020.

